

Registre de procès-verbaux de séance du Conseil Municipal

SEANCE DU 8 octobre 2021

Date de convocation : 5 octobre 2021

Étaient présents : ROBERT Bruno, GERBAUD Jean-Claude, PLAIZE Maryline, BOSSIS Sophie, DURIEUX Bernadette, TARDY Jean-Louis.

Étaient absent excusés : GOYON Fabienne pouvoir à ROBERT Bruno, BERTINEAU Marion pouvoir à PLAIZE Maryline, GRIFFON Christophe, BETARD Philippe, PALISSIER Boris.

A été élue secrétaire de séance : PLAIZE Maryline.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2021.
- Avenants marché de rénovation de la salle des fêtes
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2021 à l'unanimité.

OBJET : Avenants marché de rénovation de la salle des fêtes
--

Monsieur le Maire explique que les travaux de la salle des fêtes sont désormais terminés et qu'il convient de procéder au règlement des dernières factures.

Cependant, l'entreprise VIVANBOIS qui n'a pas effectué la repose de la poutre scénique nous fait parvenir un avenant de moins-value d'un montant de 2 537.28 € TTC.

L'entreprise JOULIN pour la peinture a effectué des travaux qui n'étaient pas prévus (travaux de peinture sur les portes intérieures ainsi que ponçage et peinture du plafond).

Plus-value de 2 079.74 € TTC.

De plus, le Maire explique que lors de la délibération attribuant le marché aux entreprises, une erreur matérielle s'est glissée sur le montant attribué à l'entreprise LHOUMEAU.

En effet, la délibération du 28 avril 2021, inclue le changement du bloc extérieur de climatisation alors que l'acte d'engagement ne le mentionne pas. Il convient de rectifier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à signer l'avenant de moins-value d'un montant de 2 537.28 € TTC avec l'entreprise VIVANBOIS.
- D'autoriser le Maire à signer l'avenant de plus-value avec l'entreprise JOULIN pour un montant de 2079.74 €.
- De rectifier la délibération du 28 avril en rétablissant le montant alloué à l'entreprise LHOUMEAU à 14 376.03 € TTC au lieu des 21 975.95 € TTC prévus initialement.
- De charger le Maire de signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette opération.

Questions diverses

- ⇒ Madame PLAIZE indique que pour son atelier informatique et ludique, il serait bien de prévoir des répartiteurs Wifi.

- ⇒ Madame DURIEUX informe qu'elle a trouvé des barriques pour faire des plantations au prix de 20 € pièce.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.
Ont signé au registre tous les membres présents.